Cee
FRC
3882

EXTRAIT
DU COURIER FRANÇAIS.

Séance de Lundi soir 5 Octobre.

Autre Députation plus nombreuse de Paris. Acceptation des Articles constitutionnels.

Séance du matin 6 Octobre. Départ du Roi pour Paris.

CETTE Séance, qui fera sans doute époque dans nos fastes, par le spectacle attendrissant qu'elle a présenté de la nullité dans tous les pouvoirs, & du relâchement absolu de tous les ressorts qui soutiennent la puissance publique, a été alternativement gaie, douloureuse, & profondément alarmante. Lorsque celle du matin alloit se lever, on a annoncé l'arrivée d'une troupe innombrable de peuples, qui, fatigués par la famine qu'ils éprouvoient à Paris, venoient demander à l'Assemblée nationale & au Roi des subsistances pour la Capitale. Le Roi étoit alors à la chasse: mais bientôt instruit de cette nombreuse députation, il est accouru au Château, où MM. les Députés de l'Assemblée nationale l'attendoient, pour lui demander l'acceptation pure & simple des Arrêtés constitutionnels & de la Déclaration des Droits.

Le Chef de la Députation parisienne, introduit à la barre, à la tête de 4 ou 5 mille femmes, a

développé à l'auguſte Aſſemblée les motifs des démarches de la ville de Paris ; & il a demandé que l'on prît, de concert avec le Roi, les moyens propres à écarter les Accapareurs, & à aſſurer la libre circulation des grains, & ſur-tout l'approviſionnement de Paris. M. le Préſident, accompagné de douze Dames pariſiennes, s'eſt enſuite retiré devers le Roi, ſous les yeux duquel il a été pris des précautions relatives aux circonſtances. Dans ſa réponſe à la pétition des Pariſiennes, Sa Majeſté dit que, ſenſiblement touchée de la détreſſe qui afflige ſa bonne ville de Paris, Elle a déjà donné les ordres pour la libre circulation des grains & l'approviſionnement de Paris, & qu'Elle va les renouveller. Elle ordonne en conſéquence que les blés arrêtés à Senlis & à Lagny, ſoient tranſportés auſſitôt dans la Capitale.

Cet ordre du Roi, apporté à l'Aſſemblée nationale, a été ſuivi d'un Décret, qui défend à toutes perſonnes, de quelque qualité qu'elles ſoient, de s'oppoſer à l'exécution des Décrets des 29 Août & 18 Septembre derniers : ordonne à toutes les Municipalités du Royaume d'y tenir la main, & de requérir, au beſoin, le ſecours du Pouvoir exécutif ; autoriſe le Comité des recherches à faire, toutes les informations néceſſaires contre ceux qui ſeroient ſoupçonnés de s'oppoſer à la libre circulation des grains, ou de favoriſer le tranſport à l'Etranger ; ordonne, en outre, qu'il ſera affiché dans tous les marchés du Royaume, des placards qui contiendront ces diſpoſitions ; autoriſe le Préſident à écrire à toutes les Municipalités du Royaume, pour qu'elles aient à ſe conformer au préſent Décret. L'Aſſemblée ſtatue, de plus, que le Roi ſera ſupplié d'envoyer ce Décret à tous les Tribunaux du Royaume, pour y être lu & enregiſtré, & de prendre toutes les meſures néceſſaires pour le mettre à exécution.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Le Décret & la Réponſe du Roi furent auſſitôt remis à deux Officiers de la Garde nationale, qui furent chargés de les porter à l'Hôtel-de-Ville de Paris, de concert avec la Députation.

On pourroit dire que ce dernier Décret ne fut pas rendu ſeulement par l'Aſſemblée nationale, mais par cette Diète auguſte, accompagnée de deux à trois mille femmes qui s'étoient introduites dans l'enceinte de la Salle, & qui, mélangées avec les Députés, votoient comme eux, & ſur les motions & ſur les amendemens. M. le Comte de Mirabeau fit une motion pour les faire retirer; mais elles répondirent toutes qu'*elles n'entendoient pas cela*, & il fallut les ſouffrir. Enfin, on ſe détermina à décréter l'arrêté, ſans une diſcuſſion bien animée. Les Dames s'approchèrent alors du bureau, diſcutèrent avec M. l'Evêque de Langres, faiſant les fonctions de Préſident, ſur le prix du pain, & les moyens d'approviſionner Paris; & l'on remarqua que cet ex-Préſident mit dans ſa converſation toute la politeſſe qui convient ſi bien à un Cavalier français. Il eut même l'attention d'offrir de l'argent à celles des Dames qui pouvoient avoir beſoin de ſecours; mais toute la Salle retentit alors des expreſſions de refus; & les Dames ajoutèrent généreuſement que, ſi l'on avoit de l'argent à donner, il falloit le verſer dans la Caiſſe patriotique. Cette ſcène extraordinaire dura ainſi juſqu'à onze heures du ſoir.

Autre Députation plus nombreuſe de Paris. Acceptation du Roi, des articles conſtitutionnels.

Déjà l'Aſſemblée nationale croyoit avoir tranquilliſé, & le Roi & la ville de Paris, lorſqu'à onze

heures & demie, elle a appris qu'une Députation d'environ 30000 hommes armés ſe préſentoit pour être entendue ſur le refus du Roi d'accepter les articles de la Conſtitution. Cette Députation patriotique étoit formée de preſque toute la Milice nationale de Paris, ayant à ſa tête M. le Marquis de la Fayette, & traînant à ſa ſuite des canons, de l'artillerie, & l'épouvantable attirail militaire. Le Roi, effrayé d'une telle viſite, fit inviter les Membres de l'Aſſemblée nationale à ſe rendre auprès de ſa perſonne. MM. les Députés s'étoient retirés; il fallut les convoquer, & ce n'eſt qu'à une heure & demie du matin que l'Aſſemblée put être formée. Le Roi avoit dès-lors revêtu de ſon acceptation les articles qui lui avoient été préſentés, en ces termes : « j'ac- » cepte purement & ſimplement les articles de la » Conſtitution, & ceux de la Déclaration des Droits » de l'Homme & du Citoyen que l'Aſſemblée na- » tionale m'a fait préſenter. » L'Aſſemblée eſt demeurée ainſi dans la Salle nationale, juſqu'à trois heures du matin, occupée à diſcuter les articles des Loix criminelles, déjà ſoumiſes à la diſcuſſion dans l'une des précédentes Séances.

Séance du matin 6 Octobre. Départ du Roi pour Paris.

L'ouverture de cette Séance a été faite ſur les onze heures. Tout ce que l'imagination peut ſe préſenter de lugubre & de déſeſpérant, étoit peint ſur les viſages des Héros de la Patrie. Cent cinquante perſonnes au plus formoient cette lugubre, mais bien intéreſſante Aſſemblée. M. le Préſident lui a annoncé que le Roi déſiroit que le plus grand nombre des Membre ſe retiraſſent auprès de ſa perſonne, pour prendre leur avis, dans les circonſ-

tances urgentes où il ſe trouvoit ; & il a propoſé de tranſporter la Séance dans le Château. M. de Mirabeau n'a pas été de cet avis, & l'honorable Membre a obſervé que, quelque reſpect, quelque attachement, quelque vénération qu'on eût pour le Roi, il n'étoit pas ſage, ſoit pour l'Aſſemblée, ſoit pour le Monarque, ſoit pour la choſe publique, d'aller tranſporter le Siége de l'Aſſemblée nationale dans le Palais des Rois ; & que l'Aſſemblée pouvoit entretenir d'une autre manière la correſpondance qui doit régner entre le Roi & elle.

M. Demeunier a remarqué que l'Aſſemblée nationale avoit donné des preuves aſſez éclatantes de ſon patriotiſme, pour ne rien craindre des ſoupçons qui pourroient s'élever contre elle ; que le Roi ayant beſoin de ſes conſeils, on ne pouvoit les lui refuſer ; & qu'il n'étoit point queſtion de tranſporter la Séance au Château, mais de travailler à l'intérêt public de concert avec le Roi. M. de Sérent a ajouté que les circonſtances étoient très-urgentes, & que les délais pouvoient être préjudiciables. M. Renaud a dit que l'on étoit entre deux beſoins preſſans, celui d'entretenir le feu de la liberté, & celui de ſoulager le meilleur des Rois, le Reſtaurateur de la liberté françaiſe ; qu'il étoit d'avis qu'une partie de l'Aſſemblée reſtât en place, & que l'autre ſe rerirât auprès du Roi, & que les deux ſections entretinſſent enſemble une correſpondance ſoutenue. Cette motion a été auſſitôt adoptée ; & l'Aſſemblée a ordonné que l'on enverroit une députion de 36 Membres, pour ſe rendre auprès du Roi.

M. le Comte de Mirabeau a alors annoncé à l'Aſſemblée qu'il venoit d'apprendre que le Roi étoit décidé d'aller à Paris. M. Barnave a auſſitôt pris la parole pour demander que l'on déclarât le Roi inſéparable de l'Aſſemblée nationale ; & cette

motion a été décrétée à l'unanimité, en y ajoutant *pendant la ſeſſion actuelle*. M. Target, qui avoit été envoyé vers le Roi, avec M. le Vicomte de Mirabeau, pour demander à Sa Majeſté ſi elle étoit effectivement décidée à ſe rendre à l'Aſſemblée, a dit avoir rempli ſa miſſion, & que le Roi n'étoit point dans cette intention ; & ſur ce que les deux Députés lui ont dit que l'Aſſemblée avoit nommé une députation pour ſe rendre auprès de ſa perſonne, que Sa Majeſté avoit paru en être fort ſatisfaite, & qu'Elle avoit ajouté qu'Elle la recevroit avec ſatisfaction. M. Demeunier a enſuite propoſé de nommer une députation nombreuſe, pour accompagner le Roi à Paris ; & cet avis a été décrété à l'unanimité. La députation des 36 eſt allée auſſitôt l'annoncer au Roi ; & M. l'Abbé d'Aymar a porté la parole en ces termes :

« Sire, j'ai l'honneur de remettre ſous les yeux de » Votre Majeſté le décret par lequel l'Aſſemblée » nationale a déclaré qu'elle eſt inſéparable de ſa » perſonne, & qu'elle a formé un vœu digne du » cœur de Votre Majeſté & conſolant pour les » circonſtances ».

Le Roi a écrit ſa reponſe, de ſa propre main, en ces termes : « Je reçois avec une vive ſenſibilité » les nouveaux témoignages de l'attachement de » l'Aſſemblée nationale. Le vœu de l'Aſſemblée eſt » digne des ſentimens qui l'animent. Je vais à Paris » avec la Reine & mes enfans. Je donnerai les » ordres néceſſaires pour que l'Aſſemblée puiſſe y » continuer ſes travaux ».

On a enſuite repris l'ordre du jour, qui, ſur la motion de M. le Duc de Liancourt & de M. le Vicomte de Mirabeau, devoit rouler ſur le projet de contribution patriotique. Ce projet a été diſcuté juſqu'à près de trois heures ; & après y avoir admis

quatre amendemens, il a été décrété. On a enſuite ordonné l'impreſſion de l'adreſſe de M. de Mirabeau aux Commettans.

Tandis que l'on diſcutoit ſur ce projet, le Roi, la Reine, M. le Dauphin, Monſieur, Madame & toute la Famille Royale, ont ſorti du Château pour aller à Paris. Leurs Majeſtés étoient eſcortées de la Milice nationale, qui marchoit tambour battant & Enſeignes déployées, & contenant au milieu d'elle, déſarmés & comme priſonniers de guerre, ceux des Gardes-du-Corps qui avoient cru devoir reſter à Verſailles. Derrière les voitures marchoient lentement les charriots chargés de canons, de pain, de farine, & ſurmontés par des femmes ou des ſoldats, tenant en main des branches d'arbres. Cette retraite remarquable, qui va faire un tort irréparable à Verſailles, & enrichir la Capitale, en portant le dernier coup à l'Ariſtocratie, obligera ſans doute l'Aſſemblée nationale à tranſporter ſon Siége à Paris.

Extrait du Journal de Paris.

Du 7 Octobre 1789.

M le Maire, après avoir pris les ordres du Roi, a dit que lorſqu'il avoit reçu Sa Majeſté à l'entrée de Paris, Elle lui avoit adreſſé ces paroles : *C'eſt toujours avec plaiſir & avec confiance que je me vois au milieu des habitans de ma bonne ville de Paris.* Mais en répétant le diſcours du Roi, M. le Maire avoit oublié ces mots *& avec confiance* que le Roi a rappellés ſur le champ. M. le Maire, en ſe reprenant, a dit : *Meſſieurs, vous êtes plus heureux que ſi je l'avois dit moi-même.* Les acclamations & les applaudiſſemens

767

ont redoublé après ce Discours. M. le Duc de Liancourt a dit ensuite, avec l'agrément du Roi, que l'Assemblée nationale avoit décrété hier au matin qu'elle se regardoit comme inséparable de la personne de Sa Majesté, & qu'en conséquence elle viendroit tenir ses séances à Paris. Leurs Majestés sont allées coucher aux Tuilleries.

A LA ROCHELLE,
Chez VINCENT CAPPON-MESNIER,
Imprimeur du Roi. 1789.